

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL
ENSEIGNANT

SICAP

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 87/499 /MESS.UMNG.SG.DPAAD.S.
du 16 Septembre 1987,

Portant intégration dans le statut particulier du personnel de l'Université Marien NGOUABI et nomination de Monsieur ITADI Jean en qualité d'Assistant de 2ème Classe.

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE

- C.E. 4
- RECT/UMNG.
- DGT
- VU La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - VU la loi 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - VU la loi 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;
 - VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971, portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
 - VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974, portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971, portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
 - VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977, portant changement du Nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
 - VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université de BRAZZAVILLE ;
 - VU le Décret 85/274 du 9 Mars 1985, portant statut particulier du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
 - VU le Décret 85/275 du 9 Mars 1985, fixant les traitements, indemnités et primes des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
 - VU le Décret 85/276 du 9 Mars 1985, fixant la valeur du point indiciaire applicable au statut particulier du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
 - VU le Décret 84/256 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le Décret 87/481 du 20/8/87, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret 87/482 du 20/8/1987, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions de situation administrative des agents de l'Etat ;
 - VU le Décret 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
 - VU le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - VU le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - VU le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administrative et reclassements ;

.../...

- VU le Décret 86/648 du 14 Mai 1986, portant promotion de l'intéressé ;
- VU le Dossier de candidature à un poste d'enseignant à temps plein présenté par l'intéressé ;
- VU le Certificat de prise de service n° 1015 du 3 Décembre 1985 ;

D E C R E T E :

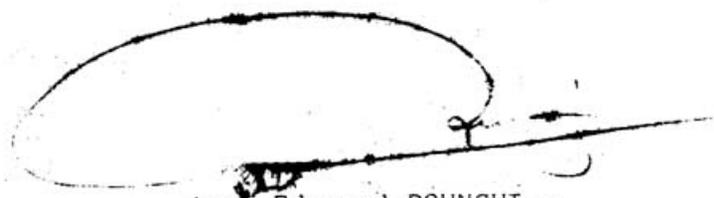
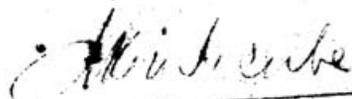
ARTICLE 1ER : En application des dispositions de l'article 15 du Décret 85/274 du 9 Mars 1985 susvisé, ~~Monsieur~~ ITADI (Jean) de nationalité congolaise, né le 24 Mars 1949 à Dziengoué-Mbambidi (KOMONO) Région de la LEKOU MOU, Ingénieur d'Agriculture de 6ème échelon, indice 1300 pour compter du 6 Août 1985, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome délivré par l'Institut National Agronomique d'Alger en 1974, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel et nommé Assistant de 2ème Classe, 4ème échelon, indice 1400.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 15 Octobre 1985, date effective de prise de service de l'intéressé à l'Institut de Développement Rural, sera enregistré, publié au Journal Officiel, ~~de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.~~ /-

BRAZZAVILLE, le 16 Septembre 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail de la Sécurité Sociale et de la Justice,



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance sociale

Commandant Dioudonné KIMBEMBE.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS /

PM/CAB	1
SGCM/BC	1
MESS/CAB	2
DGPCE	1
JORPC	1
UMNG	16
Intéressé	1

